



Préconisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

**« Former les enseignants
et enseignants-chercheurs
à la transition écologique
pour
un développement soutenable »**

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) s'est engagé dans un processus de transformation en faveur de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), dont un des objectifs est de former les citoyens et acteurs de demain qui devront répondre à ces enjeux. Ceci concerne à la fois la formation initiale des étudiants, ainsi que la formation tout au long de la vie des enseignants, des enseignants-chercheurs et de l'ensemble des personnels de l'ESR.

Le processus comprend quatre étapes décrites ci-dessous. La première concerne la formation des étudiants du 1^{er} cycle à un socle commun. La deuxième consiste à acculturer et former les enseignants (E) et enseignants-chercheurs (EC). La troisième étape est l'intégration dans les disciplines ainsi qu'au sein des maquettes, avec une transformation des cursus. Enfin, la quatrième étape abordera la spécialisation avec le développement des « métiers verts » associés. La transformation associée à ces différentes phases nécessitera une appropriation des différents enjeux par les E et EC et l'ensemble de la communauté universitaire.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a organisé des ateliers de consultation au sein d'un groupe de travail dédié pour intégrer la TEDS dans la formation de tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'ESR. Ces ateliers ont été suivis d'une consultation élargie à l'ensemble des étudiants et des personnels de l'ESR, via les chefs d'établissements. Ce travail collaboratif a alors conduit à l'élaboration d'une note de cadrage et de préconisations « Former à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable les étudiants de 1^{er} cycle au plus tard à la rentrée 2025 », qui a été envoyée aux chefs d'établissements de l'ESR le 3 juillet 2023.

Rappel des éléments principaux de la note de cadrage et de préconisations « Former à la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable les étudiants de 1^{er} cycle à la rentrée 2025 »

Le socle de connaissances de base commun à tous les étudiants intègre les champs thématiques suivants : changement climatique, biodiversité, ressources, transition juste/équité sociale.

La formation devra aboutir à l'acquisition de compétences par les étudiants selon un référentiel de compétences, le ministère préconisant le référentiel de compétences européen Green Comp.

Un enseignement de 30 heures de cours minimum sera délivré.

Une certification libre mais obligatoire sera délivrée par l'établissement, avec une préconisation de 3 ECTS par le ministère.

Pour accompagner la mise en place de la formation, un pôle national de ressources pédagogiques sur la TEDS a été créé et il est porté par l'université numérique thématique UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement Durable).

Il est préconisé que le mode projet et, notamment, l'engagement étudiant, en interne et au sein des territoires, soient soutenus, reconnus et valorisés par les établissements.

Un nouveau cycle de travail collaboratif sur l'acculturation et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à la TEDS a été mis en place, avec une série de rencontres qui ont été programmées de septembre 2023 à juillet 2024.

Ce travail collaboratif a été mené au sein d'un groupe de travail (GT) piloté par la DGESIP du MESR, selon le même principe que pour la formation des étudiants de 1^{er} cycle. La composition de ce GT a été la suivante : représentants des conférences des écoles, France Universités, établissements engagés et ayant une expérience dans la formation à la TEDS, représentants d'associations nationales, d'enseignants, enseignants-chercheurs et d'étudiants en lien avec la TEDS, représentant du MTECT, représentants du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse, des Inspé, de la DGRH et d'opérateurs du MENJ sur ce sujet.

Des consultations ont été également menées auprès d'enseignants de SHS et d'experts des sciences de l'éducation et de la formation, des conférences de doyens ou de directeurs d'UFR, de sociétés savantes, de la CP CNU et du CNESER.

Cette note a pour objectif d'apporter les préconisations nécessaires pour accompagner l'acculturation (apport d'un socle commun sur la TEDS) et la formation des enseignants et enseignants-chercheurs à la TEDS, incluant ceux qui enseigneront la TEDS aux étudiants de 1^{er} cycle. Fruit des échanges menés au cours de ce travail collaboratif, ce texte aborde les sujets suivants : distinction entre acculturation et formation, périmètre des personnels concernés, contenus, formats, ressources et outils pédagogiques, agenda, valorisation de l'engagement des E et EC, moyens dédiés.

L'étape de consultation et de travail collaboratif suivante portera sur les modalités de l'intégration disciplinaire de la TEDS.

Distinction entre acculturation et formation des E et EC à la TEDS

Il convient de faire une distinction entre l'acculturation à la TEDS des E et EC en tant que citoyens et la formation des E et EC destinés à former les étudiants à la TEDS, dont les objectifs sont différents.

Acculturer ou sensibiliser les E et EC aux enjeux de la TEDS revient à apporter un socle commun de connaissances de base sur la TEDS pour susciter un engagement des E et EC en faveur de la TEDS et ainsi entraîner un changement de posture dans les pratiques individuelles personnelles et professionnelles des E et EC. Ce socle de connaissances reposera sur celui proposé pour les étudiants de 1^{er} cycle mais se déclinera en version allégée, incluant les thématiques suivantes : changement climatique, biodiversité, ressources, transition juste/équité sociale.

Former les E et EC à enseigner la TEDS revient à former les formateurs qui enseigneront la TEDS aux étudiants. L'objectif est donc de dépasser la phase de sensibilisation citoyenne afin de rentrer dans le cœur des sujets liés à la TEDS (et des métiers impactés à moyen terme), et de pouvoir transmettre aux étudiants à la fois des connaissances solides et les compétences nécessaires à la TEDS en favorisant une approche interdisciplinaire et le mode projet par l'action.

Périmètre des personnels concernés par l'acculturation et la formation à la TEDS

Le périmètre des personnels concernés par la formation à la TEDS inclut bien évidemment les E et EC, mais aussi tous les personnels d'appui à la pédagogie qui peuvent accompagner l'offre de formation des établissements, via les services d'appui dédiés. Il s'agit des conseillers et ingénieurs pédagogiques, ingénieurs de formation et ingénieurs pour l'enseignement numérique...

La formation des E et EC dédiés à former les étudiants (= formation des formateurs) se fera sur la base du volontariat, à savoir les E et EC qui souhaitent former les étudiants à ces enjeux de la TEDS. Dans un certain nombre d'établissements, des E et EC sont déjà mobilisés et impliqués sur le sujet.

L'acculturation à la TEDS sera, quant à elle, proposée à l'ensemble du corps enseignant, mais aussi, dans la mesure du possible, aux personnels des établissements (via des modules de formation continue par exemple). Les établissements qui ont déjà expérimenté cette acculturation soulignent par ailleurs l'importance de mélanger les communautés, les disciplines, les profils,

Dans l'idéal, tous les E et EC devraient suivre cette sensibilisation/acculturation qui sera également proposée sur la base du volontariat.

En revanche, cette acculturation devrait être obligatoire pour les E et EC néo-entrants. Pour ce faire, les E et EC néo-entrants bénéficiant d'une décharge de formation de 32h pendant 2 ans dévolue à la pédagogie, il est préconisé d'inclure un volet TEDS dans ce temps de formation.

De plus, même si la sensibilisation/acculturation des E et EC est proposée dans cette note sur la base du volontariat, il convient de rappeler l'objectif fixé par la circulaire « Services publics écoresponsables » du 21 novembre 2023 qui consiste en la formation à la transition écologique de l'ensemble des personnels, d'ici 2027. Les deux dispositifs proposés devront être interchangeables, à savoir que les personnels seront considérés comme formés à partir du moment où ils auront suivi l'un des deux dispositifs.

Contenu de l'acculturation et de la formation à la TEDS

En ce qui concerne l'acculturation, comme indiqué précédemment, il s'agira de développer des contenus qui se fondent sur le socle commun proposé aux étudiants de 1^{er} cycle avec les thématiques suivantes : changement climatique, biodiversité, ressources, transition juste et équité sociale. L'enseignement sera allégé par rapport à la formation délivrée aux étudiants de premier cycle. Le choix de la durée de sensibilisation/acculturation est laissé aux établissements, mais celle-ci pourrait être d'environ 10 heures, en comparaison des 30 heures délivrées pour les étudiants de premier cycle.

Concernant la formation des formateurs, même si le contenu thématique précédent (avec les 4 grands thèmes) reste valable, celui-ci devra être approfondi et enrichi avec un contenu plus spécifique. A titre d'exemple, il pourrait être envisagé de développer un enseignement sur les différents scénarii de la transition énergétique, l'écoconception, les modèles de durabilité, les scénarii d'adaptation, l'accompagnement de l'éco-anxiété...

Il apparaît également nécessaire de travailler la posture pédagogique de l'E et l'EC face aux enjeux de la TEDS, et d'avoir une approche systémique et interdisciplinaire. Cela suppose de se pencher sur la légitimité d'enseigner des sujets pour lesquels l'E/EC n'est pas forcément expert (et par conséquent, ne se considère pas toujours légitime), de réfléchir à l'animation de la construction de la connaissance vs la posture du sachant. Il s'agit également de travailler la place du développement de l'esprit critique de l'étudiant et d'apporter des éléments pour susciter l'action, développer le mode projet et accompagner l'éco-anxiété, les questions socialement vives et la conduite du changement... L'apport des SHS et de l'interdisciplinarité sera alors essentiel dans cette perspective.

Il serait aussi utile de proposer aux enseignants un accompagnement à la prise de conscience des compétences acquises lorsqu'ils forment à la TEDS. On pourrait alors se référer, par exemple, au référentiel suivant : <https://aroundsenseofpurpose.eu/fr/framework/table/>—Ce type de référentiel alliant compétences transversales / pédagogiques / soft skills semble adapté puisqu'il met en avant le changement de posture de l'E et l'EC et l'approche interdisciplinaire.

Formats de l'acculturation et de la formation à la TEDS¹

Concernant la formation des formateurs dédiés à enseigner la TEDS, il apparaît préférable de proposer un parcours où alternent des moments de transmission de contenus **et des moments où l'on produit en petits groupes** (ateliers), avec des approches illustrées, interactives, en mode projet, favorisant l'expérimentation sur le terrain et l'approche interdisciplinaire, mettant ainsi à profit chaque discipline et filière universitaire. Ces ateliers seraient ainsi axés sur de la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la TEDS dans le cadre des enseignements, de la vie universitaire, de campus et de l'ancrage territorial. L'ancrage territorial permet par ailleurs de tenir compte des spécificités locales pour la mise en œuvre d'actions ciblées et adaptées. Il s'agira ainsi de contextualiser les savoirs, notamment dans une perspective d'approche par compétences.

Ceci suppose également la mise en place d'un parcours de formation avec des pairs, toujours dans une approche interdisciplinaire et de conduite de projet, proposant ainsi la résolution de problèmes tout en se confrontant à la complexité des enjeux de la TEDS. L'accompagnement par les pairs des E et EC en formation peut être, en effet, important pour favoriser le sentiment de légitimité et apprendre à faire face à certaines réticences existantes sur ces enjeux.

En ce qui concerne le **socle commun de l'acculturation, même si des ateliers et du mode projet seraient souhaitables** afin d'impliquer plus fortement les E, EC et les personnels et de créer une culture commune, il pourrait être toutefois **envisagé principalement sous la forme de transmission de contenus selon le contexte et les capacités à disposition de chaque établissement.** Même si l'acculturation peut se faire à distance, il est souhaitable de prévoir des séances en présentiel pour apprendre à gérer les débats que peut susciter la transition écologique et notamment les résistances associées.

Ressources et outils pédagogiques à disposition et nécessaires

Il existe de nombreux moyens, ressources et outils, qui demandent, cependant, à être coordonnés voire co-construits et à terme évalués selon un cahier des charges à élaborer. Il s'agit ici de valider la robustesse des contenus en s'appuyant notamment sur des sources scientifiques reconnues (exemples : les rapports du GIEC pour le changement climatique, les rapports de l'IPBES pour la biodiversité...).

Parmi les structures reconnues pour la qualité de leur formation sur la TEDS et dont les ressources sont régulièrement

¹ ces formats proposés apparaissent comme ceux les plus souhaitables, sachant, bien sûr, que les établissements ont toute latitude pour choisir le format qui leur semble le plus adapté à leur contexte.

utilisées par les personnels de l'ESR, sans être exhaustif, il est possible de citer l'UVED, le Shift Project avec ses cahiers, le Campus de la Transition, le CNED avec le BABA du climat...

Concernant les outils existants permettant notamment la mise en place d'ateliers, nous pouvons citer les MOOC, les podcasts, les ateliers participatifs tels que 2tonnes, les fresques du climat et de la biodiversité, la convention des entreprises pour le climat...

Comme déjà indiqué dans l'introduction, il est important de rappeler que pour accompagner la mise en place de l'acculturation et de la formation des étudiants, E, EC et personnels de l'ESR, un **pôle national de ressources pédagogiques numériques sur la TEDS** a notamment été créé et mis en ligne avec le soutien du MESR. Ce pôle national est **porté par l'UVED** et est financé pour 4 ans. Il a vocation à s'enrichir chaque année de nouvelles ressources validées par un conseil scientifique dédié, co-animé par le HFDD du MESR. Il proposera notamment un nouveau MOOC national « Se former à la TEDS » destiné à tous les personnels de l'ESR, sur le même modèle que le MOOC « Se former pour enseigner dans le supérieur » (coordonné par le MESR et visant notamment la formation des enseignants néo-entrants). L'objectif est d'offrir ainsi des ressources de formation ouvertes et modulaires, dont les établissements peuvent disposer librement si besoin, leur usage pouvant se faire en totalité ou en partie, en autonomie ou en mode tutoré, en distanciel ou en mode hybride (articulé ou intégré à des formations organisées localement).

Il s'agira également de mobiliser des grands témoins et des experts scientifiques, enseignants et enseignants chercheurs spécialistes des domaines scientifiques concernés qui pourront aider à la construction de programmes de formation à la TEDS de qualité, tout en veillant à croiser les approches disciplinaires. Toutes les disciplines sont nécessaires, indispensables et concernées pour former au mieux à la TEDS, que ce soit par exemple les lettres, les sciences humaines et sociales, les sciences de la nature, les sciences « fondamentales » ou la santé...

D'autre part, les masters de formation de formateurs peuvent également être mobilisables pour proposer et délivrer à la fois l'acculturation et la formation à la TEDS.

Il semble également utile de créer du lien avec les services des écoles internes, de formation continue, formation tout au long de la vie pour mutualiser les efforts à mener et les bonnes pratiques sur la co-construction et la mise en œuvre de cette formation aux enjeux de la TEDS.

Il apparaît également opportun de mobiliser des représentants de la « société civile » pour mettre en avant et travailler sur des cas concrets pratiques à l'échelle notamment des territoires et de leurs spécificités. Il convient de favoriser la constitution de réseaux d'experts et d'utilisateurs, ainsi que le partage des bonnes pratiques entre établissements.

Rappel du rôle de l'UVED : Pôle national de ressources sur la TEDS

L'UVED :

(1) Propose une mise à disposition de ressources communes sur la TEDS, dont le contenu est validé par un conseil scientifique dédié. Elle comprend :

- la mise en visibilité des ressources TEDS disponibles chez l'UVED et les acteurs de l'ESR ;
- l'intégration des ressources TEDS qui seront à même de les compléter, après validation du conseil scientifique dédié ;

(2) Favorise une dynamique de création de nouvelles ressources en réponse aux besoins, en s'appuyant sur la communauté de l'ESR ;

(3) Anime une communauté de pratiques entre pairs, en collaboration avec la DGESIP.

Le Pôle national de ressources TEDS se traduit par une section TEDS dédiée et en ligne sur le portail web de l'UVED, qui s'actualise en continu.

Les modalités temporelles de mise en œuvre

En termes de calendrier, rappelons que la formation des étudiants de premier cycle à la TEDS commencera officiellement au plus tard à la rentrée 2025 pour tous les établissements relevant de l'ESR, même si certains d'entre eux l'ont déjà mis en place.

Il apparaît **opportun de laisser la liberté à chaque établissement d'organiser son propre agenda** pour répondre à la

demande institutionnelle.

Néanmoins, **inscrire la formation de formateurs à la TEDS sur du temps long** est important car celle-ci nécessite un accompagnement sur du long terme. Il est donc recommandé de ne pas proposer une formation trop concentrée, voir en « one shot ». On pourrait imaginer, par exemple, une partie initiale compacte (ex : école sur 3-4 jours) pour transmettre le socle de connaissances, puis une formation étalée sur plusieurs semaines, un semestre ou une année, basée sur de l'approche interactive par projets en ateliers.

Concernant l'acculturation, elle peut être envisagée de différentes manières, qui peuvent également se combiner : par exemple, regroupée en une école sur 3-4 jours en même temps que la formation des formateurs, ou encore étalée sur un semestre ou sur une année.

Valorisation de l'engagement des E et EC en faveur de la TEDS

Il ressort du travail collaboratif issu de l'ensemble des consultations que la TEDS est une dimension essentielle et qu'une formation à ces enjeux est nécessaire, mais que pour s'impliquer les E et EC ont besoin avant tout de temps.

Pour répondre à ce besoin de temps, **plusieurs formes de valorisation peuvent être proposées parmi les dispositifs existants**, à savoir :

- la décharge horaire ;
- les congés pour projets pédagogiques (CPP), qui pourraient d'être envisagés de manière collective pour instaurer une dynamique collective au sein des établissements ;
- des résidences pédagogiques peuvent être également envisagées : ces résidences permettent une plus grande souplesse en autorisant un étalement sur une ou plusieurs années en groupe d'E et d'E/C, et non, seulement de manière individualisée².

D'autres valorisations peuvent être également envisagées, telles que :

- le Compte Personnel de Formation (CPF) pour suivre et obtenir des certificats sur la TEDS ;
- le RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs) pour la reconnaissance de l'implication des EC à la TEDS ;
- un changement des grilles d'évaluation des E et EC pour reconnaître la TEDS dans leur évolution de carrière professionnelle, mais qui nécessite un travail de fond à mener à plus long terme, notamment avec la CP-CNU et la DGRH.

Une solution plus « légère » a été également évoquée, lors du travail collaboratif, sous la forme de la création d'un prix national³, coordonné par le MESR et le Pôle national de ressources TEDS, qui valoriserait plusieurs types d'engagements pédagogiques en faveur de la TEDS, sur la base des projets les plus innovants ou les plus appréciés des étudiants et de l'évaluation d'un jury international.

Comme déjà souligné, un accompagnement à la prise de conscience des compétences acquises lorsque les E et EC

² Illustration de résidences pédagogique proposées par le programme Nouveaux cursus à l'université « RITM-BFC » dans le cadre de France 2030 : Les Résidences de la Pédagogie RITM-BFC s'inscrivent dans le levier 4 de RITM-BFC « L'enseignant engagé – pour une formation continue de l'enseignant-chercheur à des pratiques pédagogiques qualifiées ». Elles visent à permettre aux enseignants, individuellement ou en équipes d'imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie. Cet « espace d'expérimentation » d'une durée définie - et se déroulant idéalement dans un lieu dédié hors de la composante, UFR, service ou école - permet de disposer :

- de temps libéré via des décharges d'heures (ou heures complémentaires),
- d'accompagnement pédagogique et/ou pédago-technique par l'un ou l'autre des services d'ingénierie pédagogique ou techno-pédagogique,
- d'ateliers de formation,
- d'aides financières (pour engager des moyens techniques, humains, etc.).

³ Un prix national avait été organisé sur le même principe par le MESR entre 2016 et 2019, pour reconnaître des projets d'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur : prix *Passion Enseignement et Pédagogie dans le Supérieur* (PEPS). Exemple de la 4^{ème} édition en 2019 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/quatrieme-edition-du-prix-peps-annonce-des-laureats-47128>

forment à la TEDS pourrait leur être proposé, en se référant, par exemple, au référentiel : <https://aroundersenseofpurpose.eu/fr/framework/table/>—Ce type de référentiel alliant compétences transversales / pédagogiques / soft skills permettrait ainsi aux enseignants de valoriser de nouvelles compétences acquises en formant à la TEDS.

Moyens associés pour la formation à la TEDS

Outre le besoin de temps des E et EC pour se consacrer à la TEDS et à la valorisation de cet engagement, il apparaît que le recrutement de personnels dédiés à la transition écologique, tels que des ingénieurs pédagogiques et des ingénieurs de formation spécialisés dans le domaine, serait opportun pour favoriser un accompagnement des E et EC dans la transformation de leurs enseignements et le changement de leurs postures pédagogiques.

Pour répondre à ce besoin et à d'autres, en termes notamment de fonctionnement et/ou d'équipements, différentes sources de financement peuvent être envisagées et sont souhaitables, car mener la transition écologique est l'affaire de tous. Ainsi, peuvent être mobilisés :

- le **COMP** (Contrat d'Objectif de Moyen et de Performance), qui **comprend un axe stratégique sur la TEDS** ;
- certains volets de la **programmation de France 2030**, avec notamment l'appel à projets « Excellences sous toutes ses formes » et l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir », dont certains projets sont dédiés à la transition écologique ;
- les ressources internes des établissements, avec un **redéploiement des moyens en faveur de la TEDS**. Certains établissements, ayant mesuré toute l'importance de la transition écologique pour les générations futures, ont déjà mis en œuvre ce redéploiement et développent une stratégie d'établissement associée ;
- les ressources externes, qui peuvent être régionales, nationales et internationales. Nous pouvons citer les financements via des collectivités (la Région avec notamment le plan Etat-Région, mais aussi les communautés d'agglomérations/métropoles...), les appels à projet nationaux et européens (l'Europe dans le cadre du pacte vert a mis en place plusieurs dispositifs de financement pour aider à la transition écologique).

De plus, comme déjà souligné, il est préconisé que la décharge de 32h pour former à la pédagogie les néo-entrants puisse évoluer en intégrant la dimension TEDS.

Rappel sur le COMP (Contrat d'Objectif de Moyen et de Performance)

Le COMP est un nouvel outil de pilotage des universités du MESR dans lequel l'établissement s'engage sur les politiques publiques prioritaires et renforce sa signature.

La TEDS est l'une des 4 politiques publiques prioritaires avec l'offre de pilotage de la formation, la recherche et la vie étudiante. Elle apparaît également de plus en plus fréquemment dans la signature et la stratégie de l'établissement.

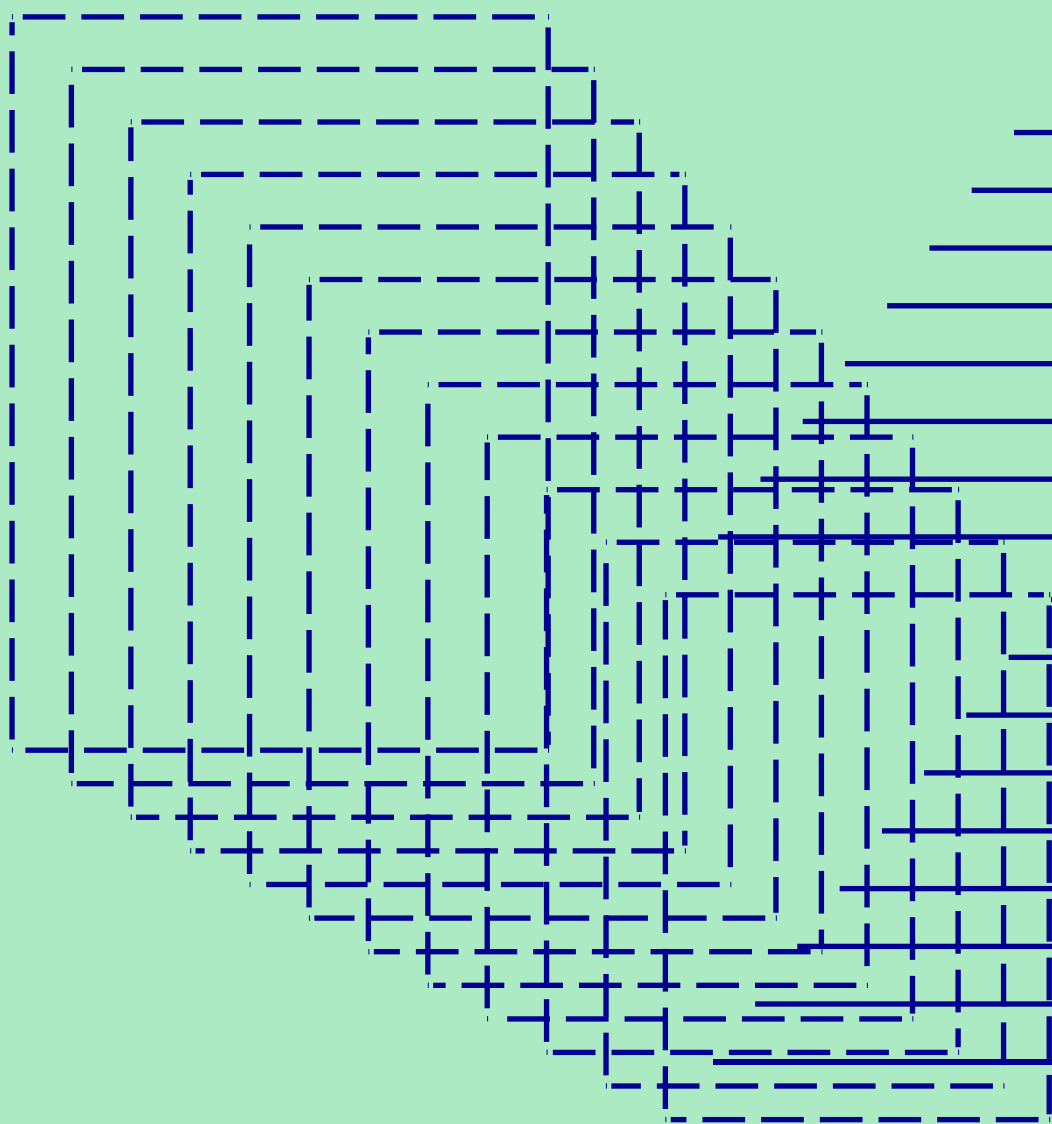
Le COMP est donc un des leviers stratégiques des établissements pour s'engager dans la transition écologique, avec des moyens financiers supplémentaires accordés.

Dans ce contexte, les résultats issus des premiers COMP, montrent que les établissements se sont saisis de ce dispositif pour demander des moyens relatifs à la TEDS et à leur futur schéma directeur DD&RS. Les demandes ont été ciblées principalement sur la réduction de l'empreinte environnementale, carbone et énergétique et sur la formation à la TEDS, non seulement pour les étudiants de premier cycle, mais aussi pour les E, EC et personnels, ainsi que sur la spécialisation des formations vers les « métiers verts ».



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



esr.gouv.fr